



RAPPORT D'ACTIVITE

Observatoire international des avocats en Danger

Présenté lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2022 à Rome.



2021 / 2022



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

TABLE DES MATIERES

EDITO	4
INTRODUCTION	5
ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES	6
ALERTE, COMMUNIQUÉS, LETTRES	7
RAPPORTS DE MISSIONS	11
NOMINATIONS PRIX DES DROITS HUMAINS 2021	12
ÉVÉNEMENTS	14
AIDE DIRECTE AUX AVOCATS	18
COMMUNICATION	19
PROJET DE TEXTE INTERNATIONAL	20
AUTRES INITIATIVES	21



Francesco Caia

Presidente del Observatorio Internacional de la Abogacía en Riesgo

Protéger le libre exercice de la profession d'avocat, c'est protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire, le respect des procédures et l'État de droit. Il n'y a pas d'État de droit s'il n'y a pas d'indépendance des juges et des avocats. L'état d'urgence mondial dû à la pandémie a exacerbé les inégalités et rendu l'accès à la justice plus difficile. Nous assistons désormais à une guerre absurde suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Une autre urgence frappe l'Europe et le monde entier, et l'état d'urgence, comme nous le savons, n'est pas propice au respect des droits fondamentaux.

Dans ce contexte international difficile, l'Observatoire, fondé en 2016, par les conseils nationaux italien, français et espagnol et par l'Ordre des avocats de Paris, a renforcé l'année dernière son action en faveur des avocats qui subissent des violences, des intimidations, des arrestations et des condamnations injustes, malheureusement dans de nombreux États.

Cela a été possible grâce à l'engagement du bureau de l'Observatoire et de tous les barreaux membres qui sont maintenant plus de quarante, non seulement italiens, français et espagnols, mais aussi suisses, allemands, belges et dont certains proviennent de pays non européens. L'action de l'Observatoire s'est concrétisée non seulement par des communiqués, de la documentation et des lettres envoyés aux différents gouvernements et aux institutions internationales, leur demandant d'agir pour garantir le libre exercice de la profession d'avocat, mais aussi par des actions positives visant à apporter un soutien matériel aux confrères contraints de quitter leur pays d'origine, en les accompagnant et en les aidant dans les procédures de demande d'asile.

L'Observatoire apporte un soutien sur plusieurs fronts : soutien juridique pour la demande du statut de réfugié, soutien matériel pour que les avocats puissent faire face à leurs dépenses initiales, mais aussi une aide à l'intégration sociale et, si nécessaire, aux soins de santé.

En 2021, l'Observatoire a soutenu, entre autres, un avocat tunisien qui a dû fuir son pays après avoir reçu des menaces de mort de la part d'extrémistes islamiques. L'Observatoire a également soutenu un jeune avocat turc engagé, un avocat afghan et un avocat nicaraguayen qui a dû fuir son pays avec sa famille pour éviter d'être arrêté pour son travail d'avocat défendant les prisonniers politiques au Nicaragua.

Il est également nécessaire de soutenir les actions entreprises devant les juridictions internationales et constitutionnelles des différents États. En 2021, l'Observatoire a déposé deux importants mémoires en amicus curiae, le premier devant la Cour constitutionnelle de Colombie, concernant l'affaire Dilan Cruz, un jeune homme tué par un membre de la police nationale, pour faire valoir l'incompétence de la juridiction militaire (recours confirmé en juin 2021), le second devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, en soutien aux victimes de l'affaire "Famille Digna Ochoa y Placido c. Mexique", pour démontrer le manque de diligence de l'État mexicain dans l'enquête sur l'assassinat de l'avocate Digna Ochoa, (appel confirmé en janvier 2022 avec la condamnation de l'État mexicain).

Malgré les difficultés de déplacement dues au covid-19 en 2021, l'Observatoire a participé à deux missions internationales d'observation de procès en Turquie, pour assister à des audiences contre des membres de l'association d'avocats progressistes CHD, notamment Selcuk Kozagacli et Barkim Timtik (sœur de l'avocat Ebru Timtik, décédée en prison en août 2020 après une grève de la faim de 238 jours suite au rejet de toutes les demandes de libération en raison de son très grave état de santé) et une autre mission au Honduras, pour assister au procès de l'un des suspects dans l'assassinat de Berta Cáceres, coordinatrice générale du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras, assassinée le 2 mars 2016. En janvier et mars 2022, l'observatoire a participé à deux autres missions en Turquie.

L'Observatoire a coordonné les activités de la coalition internationale pour la journée mondiale de l'avocat en danger qui a publié le rapport sur la Colombie, pays auquel est dédié la journée des avocats en danger du 24 janvier dernier.

Nous continuerons à nous mobiliser pour mettre en lumière les violations des droits fondamentaux qui pourraient autrement passer inaperçues, à documenter la répression des avocats, à soutenir les collègues qui sont contraints de quitter leur ville et leur pays parce qu'ils sont identifiés à leurs clients.

INTRODUCTION

L'Observatoire international des avocats en danger (OIAD) est une initiative du Conseil National des Barreaux français, du Consiglio Nazionale Forense, du Consejo General de la Abogacía Española et du Barreau de Paris. Lancé en 2015, l'OIAD a pour objet de défendre les avocats menacés dans le cadre de l'exercice de leur profession et de dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense.

L'OIAD a pour mandat de veiller à l'intégrité physique et morale des avocats à travers le monde ainsi qu'aux conditions d'exercice de la profession.

Il peut apporter aux avocats menacés assistance juridique, mais aussi un soutien moral et matériel lorsque les menaces à leur encontre rendent nécessaires de telles mesures.

L'efficacité de cet instrument de protection mis à la disposition de l'ensemble de la communauté des avocats, et à travers eux, des citoyens qu'ils défendent, sera d'autant plus grande que son existence sera connue et reconnue. Il revient donc aux ordres professionnels, comme à chaque avocat, de contribuer à la diffusion du mandat de l'Observatoire. L'Observatoire encourage également les membres de la société civile à lui faire parvenir toute information relative à la situation des avocats dans le monde.

L'Observatoire encourage également les membres de la société civile à lui faire parvenir toute information relative à la situation des avocats dans le monde.

La méthodologie de l'Observatoire :

Chaque cas porté à la connaissance de l'Observatoire est traité selon la procédure suivante :

- Vérification des faits ;
- Évaluation de la situation par l'Observatoire ;
- Mise en œuvre des moyens disponibles et adaptés à chaque cas

L'évaluation de la gravité de la menace est établie selon des critères relatifs à la situation de l'avocat : entraves à l'exercice de la profession, suspension de l'exercice professionnel, atteinte à l'intégrité physique et morale, menaces de mort, détention, condamnation à la peine de mort, etc.

Certaines situations peuvent conduire l'Observatoire à mener des enquêtes à travers des missions de terrain. Ces dernières ont pour objectif de porter assistance et de protéger l'avocat menacé, mais aussi de collecter des informations venant des organisations professionnelles et des avocats eux-mêmes, afin de produire un rapport « pays » le plus précis possible et d'établir des recommandations concrètes.

L'expérience a montré que ces missions sont aussi l'occasion d'identifier de nouveaux cas peu ou pas médiatisés.

L'Observatoire met tout en œuvre de façon à assurer l'efficacité des missions et à obtenir un véritable impact sur la situation donnée. Les équipes d'avocats sont désignées pour assurer la qualité du travail sur le terrain et de son suivi. Les missions sont généralement menées par plusieurs avocats afin de garantir leur sécurité.

Enfin, l'Observatoire respecte son principe de spécialité, à savoir qu'il est dédié à la protection des avocats. Dans ce cadre, il peut être amené à se joindre à d'autres organisations des défenseurs des droits de l'Homme. Il mobilise et sensibilise d'autres acteurs nationaux et internationaux qui relèvent des institutions publiques ou de la société civile.

L'Observatoire constate que c'est l'Etat qui reste le principal responsable de la construction d'un environnement libre et sécurisé pour l'accomplissement de la mission de l'avocat.

Plus le travail de l'Observatoire sera reconnu et soutenu au sein de la profession et au-delà, plus son action sera efficace pour assurer la protection des avocats en danger.

ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRES FONDATEUR

Conseil National des Barreaux (CNB)
Barreau de Paris (ODAP)
Consejo General de la Abogacía Española (CGAE)
Consiglio Nazionale Forense (CNF)

MEMBRES ACTIFS

France

Barreau d'Aix-en-Provence
Barreau de Brest
Barreau de Caen
Barreau des Hauts de Seine
Barreau de La Rochelle-Rochefort
Barreau de Lille
Barreau de Lyon
Barreau de Montpellier
Barreau de Nantes
Barreau de Paris
Barreau de Rouen
Barreau de Strasbourg
Barreau de Thonon-les-Bains
Barreau de Tours

Espagne

Ilustre Colegio de Abogados de Barcelona
Ilustre Colegio de Abogados de Bizkaia
Ilustre Colegio de Abogados de Madrid
Ilustre Colegio de Abogados de Talavera
Ilustre Colegio de Abogados de Pamplona

Italie

Ordine degli avvocati di Bari
Ordine degli avvocati di Bologna
Ordine degli avvocati di Brescia
Ordine degli avvocati di Messina
Ordine degli avvocati di Milano
Ordine degli avvocati di Modena
Ordine degli avvocati di Monza
Ordine degli avvocati di Napoli
Ordine degli avvocati di Oristano
Ordine degli avvocati di Palermo
Ordine degli avvocati di Roma
Ordine degli avvocati di Rovereto
Ordine degli avvocati di Torino
Ordine degli avvocati di Verona

Autres

Barreau de Genève
Barreau de Neuchâtel
Barreau de Bruxelles
Barreau de Diyarbakir
Barreau du Cameroun
Barreau du Lualaba
Barreau de Hamm
Barreau de Cologne

Cette année nous avons le plaisir d'accueillir quatre nouveaux membres actifs au sein de l'Observatoire : Le Barreau d'Aix en Provence, le Barreau de Bologne, le Barreau de Nantes et le Barreau de Naples. Nous accueillons également un nouveau membre associé, l'UJA de Marseille. Nous sommes donc heureux d'annoncer qu'il y a maintenant 45 membres actifs et 14 membres associés qui soutiennent l'Observatoire dans sa mission.

MEMBRES ASSOCIÉS

Avocats Européens démocrates
ASF France
China Human Rights Lawyers Concern Group
Conférence des bâtonniers
CCBE
Défense sans Frontières - Avocats Solidaires
Endangered Lawyers - Avvocati Minacciati
FNUJA
IDHBP
Lawyers for Lawyers
SAF
UJA Aix en Provence
The Arrested Lawyers initiative
Union des Jeunes Avocats de Marseille

ALERTES COMMUNIQUÉS LETTRES

La médiatisation des situations, lorsqu'elle est exempte de danger pour l'avocat concerné, est un des principaux outils à la disposition de l'OIAD. Elle s'effectue de deux manières : soit publiquement, lorsque cela est possible – elle prend alors la forme d'alertes publiées sur le site de l'Observatoire et relayées sur les réseaux sociaux –, soit, de façon plus confidentielle, en s'adressant directement aux autorités concernées (autorités nationales, européennes et/ou onusiennes). Au cours de la période 2021/2022, l'Observatoire a communiqué sur 37 cas par le biais d'alertes, de communiqués et de lettres.

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

- La première étape consiste à identifier et à vérifier la situation à risque de l'avocat, pour laquelle l'Observatoire s'appuie sur son réseau de collaborateurs et de contacts sur le terrain.
- Une fois les informations vérifiées, une décision est prise sur l'action appropriée pour améliorer la situation à risque de l'avocat et une alerte, une communication ou une lettre aux autorités compétentes est rédigée.
- Troisièmement, l'initiative est validée par le Bureau de l'Observatoire, traduite en cinq langues et publiée sur les réseaux sociaux ou envoyée aux autorités pertinentes.

L'Observatoire dénonce ponctuellement des situations spécifiques d'avocats en danger en s'associant à d'autres organisations dédiées à la défense de la défense. L'Observatoire a signé plusieurs lettres dénonçant des situations qui menacent l'exercice libre et indépendant de la profession dans différents pays tels que l'Égypte, la Colombie, les Philippines, la Russie et la Turquie.



 **Mexique**
Verónica Guerrero

 **Honduras**
Cabinet d'avocats « Justicia para los Pueblos »

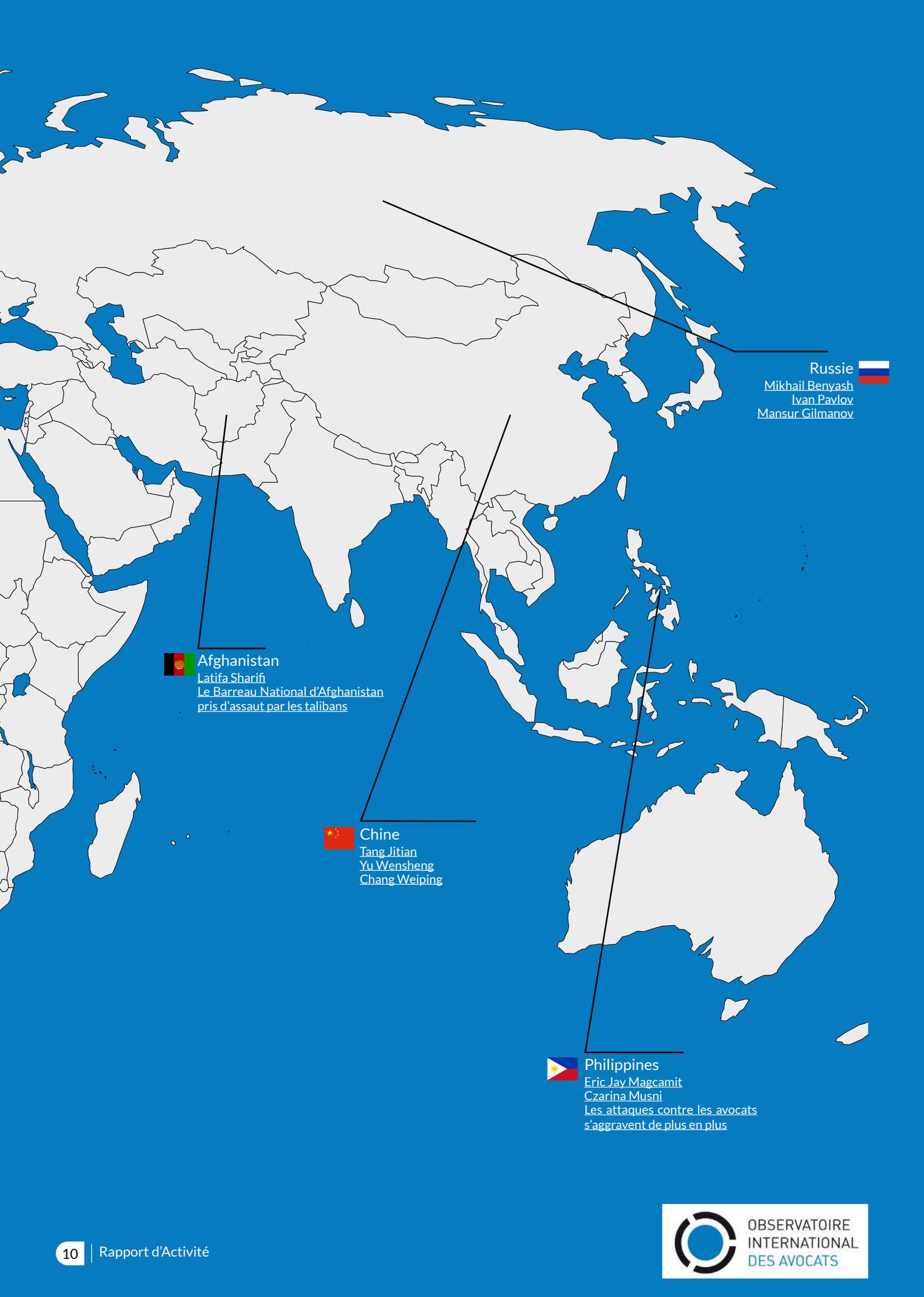
 **Guatemala**
Bureau du droit des peuples autochtones et Association des avocates autochtones Chomij'a

 **El Salvador**
Bertha María Deleón

 **Nicaragua**
Eilyn Margarita Cruz Rojas
José Arnulfo López Cruz

 **Colombie**
Sebastián Escobar Uribe
Johan Sebastián Moreno Castro





Russie 
 Mikhail Benyash
 Ivan Pavlov
 Mansur Gilmanov

 Afghanistan
 Latifa Sharif
 Le Barreau National d'Afghanistan
 pris d'assaut par les talibans

 Chine
 Tang Jitian
 Yu Wensheng
 Chang Weiping

 Philippines
 Eric Jay Magcamit
 Czarina Musni
 Les attaques contre les avocats
 s'aggravent de plus en plus

RAPPORTS DE MISSIONS



MISSION EN TURQUIE : Avril 2021

Du 4 au 8 avril 2021, l'Observatoire a participé à une mission d'observation judiciaire conjointe en Turquie. Les affaires des membres OHD (Ozgurlukcu Hukukcular Dernegi, « Association des avocats pour la liberté ») et CHD I et II (Cagdas Hukukçular Dernegi : Association des avocats progressistes) ont été suivis par les membres de la délégation. Une visite a été organisée dans la Prison de Silivri à la rencontre de nos confrères Barkin Timtik, Oya Aslan, et Selçuk Kozagaçlı. Le rapport a été préparé conjointement par l'Observatoire International des Avocats en Danger, l'Ordre des Avocats de Paris, le Conseil général des avocats espagnols et l'Ordre des avocats de Genève.

[Lire le rapport.](#)



MISSION EN TURQUIE : Septembre 2021

L'Observatoire a également participé à une deuxième mission en Turquie du 15 au 20 septembre 2021. La délégation de l'Observatoire qui s'est déplacé à Istanbul à rédiger un rapport complémentaire au rapport de la mission précédente.

Le rapport a comme objet les deux audiences du 15 et 20 septembre 2021 respectivement dans le procès CHD I et II près la 18ème Chambre Pénale d'Istanbul concernant Barkin Timtik et Selçuk Kozagaçlı et dans le dossier concernant Oya Aslan et Günay Dag près la 37ème Chambre Pénale d'Istanbul. Il porte également sur les visites aux avocats détenus qui ont été effectuées par la délégation de l'OIAD le 16 et 17 septembre 2021 avec vingt-quatre autres délégations.

[Lire le rapport.](#)

MISSION D'OBSERVATION DU PROCÈS POUR L'ASSASSINAT DE BERTA CACERES (HONDURAS)



L'Observatoire a participé au suivi du dernier procès judiciaire pour l'assassinat de Berta Cáceres dans le cadre d'une mission d'observation judiciaire internationale avec 18 autres organisations. Berta Isabel Cáceres Flores, coordinatrice générale du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), a été assassinée le 2 mars 2016 pour son opposition au projet hydroélectrique « Agua Zarca » construit par l'entreprise DESA en territoire indigène lenca.

Alors qu'en 2018, sept personnes ont été condamnées pour avoir commis le meurtre de la défenseure des droits humains, le 6 avril 2021, un nouveau procès a débuté contre David Castillo, l'un des directeurs de la compagnie d'électricité hondurienne DESA.

A cette occasion, et en raison des restrictions de la pandémie de Covid-19, le suivi du processus judiciaire a été effectué en distanciel par le biais de réunions régulières au cours desquelles les délégués des observateurs ont rendu compte de l'évolution du procès.

Le 5 juillet 2021, David Castillo a été reconnu coupable pour avoir commandité le meurtre de la leader écologiste Berta Cáceres.

[En savoir plus.](#)

NOMINATIONS PRIX DES DROITS HUMAINS 2021

PRIX CCBE : BARREAU DE DIYARBAKIR



Chaque année, le Conseil des barreaux européens (CCBE) décerne un Prix des droits humains. L'objectif du CCBE est de mettre à l'honneur des avocats ou des organisations d'avocats éminents qui ont fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice hors du commun pour préserver les valeurs fondamentales de la profession. Le prix permet de sensibiliser les personnes aux valeurs essentielles de la profession d'avocat.

Pour l'édition 2021, l'Observatoire a proposé la candidature du barreau de Diyarbakir une candidature

conjointe de la délégation française, espagnole et italienne. Le Barreau de Diyarbakir s'est illustré pour son engagement envers la protection des minorités et la protection de leurs confrères menacés.

Le Barreau de Diyarbakir fait face à des menaces et pressions systématiques qui entrave l'exercice de la profession. Le Conseil de l'ordre fait actuellement l'objet de poursuites. En 2020, 69 membres du Barreau de Diyarbakir sur 765 avocats enregistrés ont subi 78 procédures judiciaires.

[Lire la candidature.](#)

PRIX IBA : REINALDO VILLALBA



International Bar Association
the global voice of the legal profession

Le prix de l'International Bar Association est décerné chaque année à un praticien du droit qui, par ses efforts personnels dans le cadre de sa pratique, est réputé avoir apporté une contribution exceptionnelle à la promotion, à la protection et à l'avancement des droits humains.

En 2021, L'observatoire a présenté la candidature Reinaldo Villalba Vargas, président du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR) en Colombie. Ce cabinet d'avocats défenseurs des droits humains contribue à la lutte contre l'impunité et à la construction d'une société juste en Colombie.

Tout au long de sa carrière, Reinaldo a défendu des paysans, des syndicalistes, des étudiants, des autochtones, des journalistes et d'autres personnes, tous privés de leur liberté ou poursuivis pour avoir exercé leurs droits fondamentaux.

En raison de son travail en tant qu'avocat des droits humains, Reinaldo a été poursuivi par les autorités et désigné sans fondement comme un défenseur du terrorisme et un auxiliaire de la guérilla, notamment en raison de son travail de défenseur du sénateur Iván Cepeda dans l'affaire Álvaro Uribe.

[Lire la candidature.](#)

PRIX MARTIN ANSTETT: CZARINA MUSNI

Chaque 29 avril, date d'anniversaire de la disparition de Martine Anstett, l'association Martin Anstett remet un prix à un homme ou une femme particulièrement engagée dans la défense des droits humains.



ASSOCIATION PRIX
MARTINE ANSTETT

Pour l'édition 2021, l'Observatoire a présenté la candidature de l'avocat philippine Czarina Golda S. Musni. Czarina est membre du National Union of Peoples' Lawyers (NUPL) et de l'Union of People's Lawyers in Mindanao (UPLM). Dans le cadre de ces organisations, Czarina fournit des services juridiques pro-bono aux victimes de violations des droits humains aux Philippines. L'avocate philippine concentre son travail sur la défense des personnes vulnérables et des droits fonciers des communautés indigènes locales, contre les entreprises de l'industrie extractive, affrontant de grands intérêts qui travaillent en lien avec le gouvernement du président Duterte.

En particulier, Czarina se consacre à la dénonciation et à la lutte contre les violations des droits dont souffrent les communautés indigènes de Mindanao, à la défense

des cas de défenseurs des droits humains détenus et à la demande de réparation pour les violations des droits humains.

L'inquiétante persécution des avocats spécialisés dans les droits humains aux Philippines est attestée par les 57 meurtres de professionnels du droit perpétrés durant le mandat du président Rodrigo Duterte depuis juin 2016.

Ce contexte à haut risque n'a pas empêché l'avocate et militante des droits humains de poursuivre son travail qu'elle mène actuellement depuis l'étranger. Elle a été contrainte à l'exil en raison des menaces reçues.

[Lire la candidature.](#)

PRIX FRONTLINE-DEFENDERS : REINALDO VILLALBA

Le Prix annuel de Front Line Defenders a été établi en 2005 pour récompenser le travail de défenseurs des droits humains, qui contribuent courageusement et de manière remarquable à la promotion et à la protection des droits humains, au prix de risques personnels importants.

Pour cette édition, l'Observatoire a proposé la candidature de l'avocat colombien Reinaldo Villalba pour un second prix.



ÉVÉNEMENTS

JOURNÉE MONDIALE DE L'AVOCAT EN DANGER

Depuis 2009, la Journée de l'avocat en danger se tient chaque 24 janvier, dans plusieurs villes, pays et continents à travers le monde. Le 24 janvier a été choisi comme journée internationale annuelle de l'avocat en danger parce que ce jour-là, en 1977, quatre confrères ont été assassinés à leur adresse de la Calle Atocha 55 à Madrid, un événement qui a été connu sous le nom de "Massacre d'Atocha".

Cette journée internationale a pour vocation d'attirer l'attention de la société civile et des pouvoirs publics sur la situation des avocats dans un pays particulier, afin de faire connaître les menaces auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur profession.

AZERBAÏDJAN 2021

L'Observatoire a participé à la Journée Mondiale de l'avocat en Danger dédié à l'Azerbaïdjan le 24 janvier 2021. Comme chaque année, l'Observatoire a mis à disposition de ses membres un kit de mobilisation et une brochure informative en version numérique et papier en cinq langues.



Une manifestation a eu lieu à Paris devant l'Ambassade d'Azerbaïdjan en soutien aux confrères azéris.



Le 25 janvier 2021 une conférence a été organisée en collaboration avec l'UIA-Irol et l'AEDH. Lors de cette conférence nous avons eu l'honneur d'avoir la présence de Diego-Gacia Sayan Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats qui a rappelé l'importance de l'indépendance de la profession pour garantir l'Etat de droit. Leyla Madatli a présenté le rapport de la Commission internationale des juristes sur la situation en Azerbaïdjan. Enfin, Emin Abbasov et Samed Rahimli deux avocats azéris nous ont partagé leur témoignage sur l'exercice de la profession en Azerbaïdjan.

Cette journée a été l'occasion pour l'Azerbaïdjan Bar association de s'exprimer dans une lettre adressée aux membres de la Coalition pour la Journée Mondiale de l'avocat en Danger répondant aux problèmes d'indépendance du barreau vis-à-vis du pouvoir exécutif qui ont été identifiés.

**Journée de
l'avocat
en danger
2021**

AZERBAÏDJAN

11ème Ed.

COLOMBIE 2022

En 2022 la Journée se concentre sur la Colombie où les avocats sont empêchés d'exercer librement leur profession, en particulier ceux qui se consacrent à la défense et à la protection des droits humains.

L'Observatoire s'est activement mobilisé en faveur des confrères colombiens à travers diverses actions. Tout d'abord, comme chaque année, elle a mis à la disposition de ses membres une documentation pratique :

- Un document relatif à la Journée mondiale dédiée à la Colombie 2022 qui fournit des informations essentielles pour comprendre les difficultés rencontrées par les avocats colombiens. L'Observatoire s'est efforcé de produire un document clair, visuel et facilement diffusable.



- Un kit de mobilisation sur la Journée Mondiale pour nos membres fournissant du matériel pour faciliter l'action et la diffusion de la journée.



- Un [poster](#) sur la Journée Mondiale.

En outre, l'Observatoire a organisé une conférence en ligne avec traduction simultanée en français, espagnol, italien et anglais. En plus des témoignages d'avocats colombiens qui nous ont donné un aperçu des difficultés rencontrées dans l'exercice de la profession, nous avons eu le plaisir d'entendre les interventions de Diego García-Sayán, Rapporteur spécial des Nations Unis sur l'indépendance des juges et des avocats, et de Joel Hernandez, Commissaire et Rapporteur pour la Colombie de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

[Voir le replay sur notre chaîne youtube](#)

En termes de communication, l'Observatoire a publié un [communiqué de presse](#) et préparé une campagne consistant à diffuser des témoignages vidéo d'avocats colombiens en danger. Accédez aux vidéos en cliquant sur les liens suivants :

[Germán Romero](#)
[Adil Melendez](#)
[Daniel Prado](#)
[Zoraida Hernandez](#)



 **24 janvier 2022**
CONFERENCE EN LIGNE
17H 18H30 (GMT +1)
TRADUITE EN 

 **KEEP YOUR HANDS OFF THE LAWYERS**

CONFERENCE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'AVOCAT EN DANGER : COLOMBIE
Animateur: Alfredo Inujo - Membre du Bureau de l'OIAD

17:05 Ouverture
Francesco Caia - Président de l'OIAD.

17:10 Avocats en danger dans le monde
Diego García-Sayán - Rapporteur spécial des Nations Unis sur l'indépendance des juges et des avocats.

17:25 Contexte dans lequel les avocats exercent en Colombie
Franklin Castañeda - Avocat et Président du Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques (CSPP).

17:40 Témoignage 1
Germán Romero - Avocat des droits humains temporairement exilé en Espagne.

17:50 Témoignage 2
Lina Peláez - Avocate des droits humains spécialisée dans la défense des victimes de manifestations sociales à Cali.

18:00 Témoignage 3
Daniel Mendoza - Avocat colombien réfugié en France.

18:10 Recommandations
Joel Hernandez - Commissaire et Rapporteur pour la Colombie de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

18:25 Clôture
Francesco Caia - Président de l'OIAD

18:30 FIN de l'événement

COORDINATION DE LA COALITION POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'AVOCAT EN DANGER

Coordination de la Coalition pour la Journée Mondiale de l'avocat en Danger

Cette année et pour la première fois, l'Observatoire a coordonné avec succès la coalition internationale pour la Journée Mondiale des avocats en danger.

La Coalition pour la Journée Mondiale de l'avocat en Danger ? De quoi s'agit-il ?

La coalition est composée de plus de 30 organisations de défense de la défense américaines, européennes et asiatiques (AED, AIJA, ASF, CCBE, DSF AS, ELDH, ECBA, FBE, Fondation DEL, IDHAE, JRF, LRWC, UIA-IROL, IAPL, Law society of Ontario, Venice Bar Council, SAD...). La coalition a pour but de coordonner l'effort commun de ces organisations dans la préparation de la Journée Mondiale de l'Avocat en Danger.

Les membres de la coalition ont conjointement choisi l'Observatoire pour coordonner le travail de la coalition pour l'édition 2022 de la Journée Mondiale consacrée à la Colombie.

Comment l'Observatoire a contribué au travail de la Coalition ?

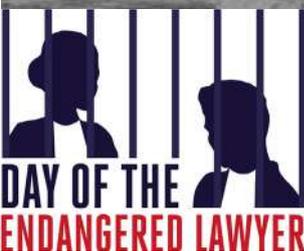
De Juin 2021 à Janvier 2022 L'Observatoire a organisé le planning, animé les réunions de travail, rédigé les comptes rendu et rédigé le rapport sur la situation de la profession d'avocat en Colombie.

Un travail liminaire de récolte des sources a été réalisé par l'Observatoire en coopération des organisations membres. L'Observatoire a interviewé des avocats colombiens pour obtenir leur témoignage, et a étudié de nombreux rapports et écrits qui ont servi à la rédaction du rapport, afin d'en faire un document complet et sourcé reflétant la réalité de l'exercice de la profession en Colombie. L'OIAD a tenu plusieurs réunions au cours des derniers mois pour parvenir à un consensus sur le document final qui a été signé par 30 organisations internationales et diffusé par les membres signataires.

Le rapport a été traduit par l'Observatoire en espagnole et en français. Une version turque, chinoise et italienne été produite par les membres de la Coalition.

Enfin, une liste des évènements autour de la journée a été réalisée par l'OIAD. Les associations d'avocats, les barreaux et les organisations de protection des avocats du monde entier ont organisé de nombreuse actions. Des manifestations ont été appelées devant les ambassades de Colombie notamment à Rome, Londres, Bruxelles et Mexico. En outre, plus de 10 conférences et colloques ont été organisé à l'occasion de la Journée Mondiale de l'avocat en danger.

[Lire le rapport.](#)



**KEEP YOUR HANDS
OFF THE LAWYERS**

PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT TROBADES DE BARCELONA MEMORIAL JACQUES HENRY



Francesco Caia, Président de l'Observatoire, a participé vendredi 4 février à la conférence Memorial Jacques Henry organisée par le Barreau de Barcelone à l'occasion de la fête de Sant Raimon de Penyafort.

Dans cette conférence, il a fait partie du premier panel "Les outils des droits de l'homme pour changer le monde". Dans cet espace, il a partagé le travail de l'observatoire comme outil fondamental pour protéger les avocats.

TABLE RONDE : PROCÉDURE D'ASILO POUR LES AVOCATS EN DANGER

L'Observatoire et la Fundación Abogacía Española ont organisé le 24 février 2022 à Madrid, un événement consacré à présenter le cadre juridique actuel de la procédure d'asile en Espagne, en réfléchissant à la possibilité et à la nécessité de défendre la condition d'un avocat en danger en tant que demandeur d'asile. À cette fin, des experts en la matière ont participé à l'événement, ainsi qu'un avocat nicaraguayen exilé et demandeur d'asile en Espagne. L'événement a été diffusé en ligne.

[Voir le replay sur notre chaîne youtube](#)



AIDE DIRECTE AUX AVOCATS

Avocats contraints à l'exil

L'Observatoire, soutient les avocats contraints à l'exil en raison de la menace sérieuse qui pèse sur leur vie dans leur pays d'origine. L'Observatoire les accompagne dans cette nouvelle étape particulièrement difficile où ils se retrouvent soudainement dans un nouveau pays, sans moyens financiers, sans profession, ni logement.

Afin de réagir à ce type de situation, l'équipe de l'Observatoire se mobilise de différentes manières. Le soutien est principalement financier, afin de s'assurer que l'avocat dispose de suffisamment de ressources pour couvrir ses premières dépenses à son arrivée.

Bien évidemment, l'accompagnement est également juridique dans le cadre de la demande d'asile. Lorsque cela est nécessaire, l'Observatoire prend également en charge le coût financier des services de traduction nécessaires au suivi du processus de demande d'asile par les confrères.

En 2021, deux avocats d'origine turque ont été accompagnés par l'Observatoire après avoir dû quitter rapidement leur pays pour éviter l'emprisonnement pour des faits liées à l'exercice légitime de la profession. Les deux avocats ont obtenu le statut de réfugié après avoir été soutenus financièrement par l'OIAD et orientés vers des avocats spécialistes en droit d'asile dans le cadre de leurs demandes d'asile.

L'Observatoire a également pu accompagner deux consœurs afghanes qui sont arrivées en France après leur fuite précipitée du pays en raison des graves menaces qui pèsent sur leur vie en Afghanistan suite à la prise du pouvoir par les Talibans.

Un avocat nicaraguayen et sa famille ont également été contraints à l'exil en 2021. En outre, à la demande de l'avocat, l'Observatoire a rendu sa situation visible par le biais de la publication d'une alerte, et l'intervention dans une conférence.

Saisine des instances internationales (Amicus Curiae)

Mexique : Affaire Digna Ochoa y Placido (Mexique)

Lors de la dernière Assemblée Générale, l'Observatoire a réaffirmé sa volonté de pourvoir au besoin d'assistance judiciaire des avocats menacés. En mai 2021, l'Observatoire et la Fondation des Avocats Espagnols ont soumis un mémoire d'[Amicus Curiae](#) à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (Cour IDH) dans le cadre de l'affaire « Famille de Digna Ochoa y Placido c. Mexique ». Cette affaire emblématique concerne l'assassinat de l'avocate Digna Ochoa le 19 octobre 2001.

Ce mémoire, présenté en collaboration avec l'équipe de défense de la victime et de ses proches, a souligné le préjudice subi par la famille de l'avocate mexicaine en raison des erreurs commises dans l'enquête et la carence de l'État mexicain malgré les nombreuses requêtes déposées par la famille.

Le travail de la Fondation et de l'Observatoire a permis de reconnaître la responsabilité de l'État mexicain. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu un arrêt historique (lien) dans cette affaire condamnant le Mexique pour violation du droit à la vie, des garanties de protection judiciaire et du droit à l'honneur et à la dignité des défenseurs des droits humains.

Colombie : Affaire Dilan Cruz

En réponse à une demande de la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers et Prisonnières Politiques (CSPP), l'Observatoire a soumis un mémoire [d'Amicus Curiae](#) devant la Cour Constitutionnelle colombienne dans l'affaire Dilan Cruz en juin 2021. L'Amicus Curiae a été élaboré dans le but d'assurer un procès équitable et de contribuer à renforcer le travail de l'avocat en danger représentant de la victime.

L'affaire Dilan Cruz fait référence au meurtre du jeune homme par un membre de la police nationale lors des manifestations de la grève nationale colombienne de 2019. L'affaire était jugée par la juridiction pénale militaire, ce qui limitait les droits de la défense de la victime.

En juin 2021, la Cour Constitutionnelle a publié un communiqué dans lequel, dans le même sens que la mémoire de l'Amicus Curiae présenté par l'Observatoire, a rappelé que le juge naturel est une garantie de procès équitable, pour l'accusé et pour les victimes. Dans le domaine spécifique du droit pénal, elle a indiqué que la juridiction naturelle est la juridiction ordinaire. A cet égard, il a rappelé que la compétence des autres juridictions et, en particulier, de la justice pénale militaire, est limitée et exceptionnelle.

Ainsi, dans l'affaire concret, la Cour a décidé que la procédure pénale contre l'officier de la police nationale pour la mort de Dilan Cruz devait être transférée aux tribunaux ordinaires, protégeant ainsi les droits fondamentaux des victimes à un procès équitable et à un recours judiciaire effectif.

[Voir la déclaration de la Cour constitutionnelle](#) (pages 4-7).

COMMUNICATION



Le site internet

En avril 2021, le site internet a été refondu et modernisé. Désormais, l'Observatoire dispose d'une infrastructure WordPress régulièrement mise à jour. Le site est hébergé chez le fournisseur web lithuanien, Hostinger sur des serveurs néerlandais. Le coût de l'infrastructure web a été drastiquement réduite pour une offre de services adaptée aux besoins de l'Observatoire. Le nom de domaine a également été changé pour une adresse en .org. Le site est actuellement disponible en français, espagnol, anglais, italien et allemand. Nous disposons des services de maintenance d'un prestataire espagnol pour garder le site internet à jour.

[Consulter le site internet.](#)

La Newsletter mensuelle

Cette année, l'Observatoire a repris la publication d'une a Newsletter mensuelle

Il est possible de s'inscrire directement à la Newsletter sur le site internet.

Présence sur les réseaux sociaux

L'Observatoire a amélioré sa présence sur les réseaux sociaux en publiant ses communications sur Facebook, LinkedIn et Twitter. L'Observatoire travaille activement au développement de sa communication numérique afin de rendre accessible au plus grand nombre son travail.

L'un des principaux outils de l'Observatoire pour protéger les avocats en danger est de rendre leur situation visible et de la dénoncer publiquement. Afin d'améliorer et de diffuser plus largement les actions, l'Observatoire s'est efforcé de soigner le design de ses communications afin qu'elles soient plus claires et plus visuelles.

Renforcement des liens institutionnels

L'Observatoire a renforcé ses liens institutionnels avec plusieurs organisations et organismes de la défense de la défense.

D'ailleurs, nous collaborons régulièrement avec le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats M. Diego García-Sayán des Nations Unies.

L'Observatoire est également en contact avec Monsieur Joel Hernández García commissaire et rapporteur pour la Colombie à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.



PROJET DE TEXTE INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT CONCERNANT LA PROFESSION D'AVOCAT

CONTEXTE

Le Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'un texte international protégeant la profession d'avocat et son libre exercice, un projet qui a été initié par le Conseil des barreaux européen.

Ce projet de convention européenne de la profession d'avocat vise à renforcer les standards européens et internationaux en matière de protection des avocats en intégrant les principes essentiels à leur protection dans un instrument juridique contraignant.

En 2018, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté, à une large majorité, une Recommandation pour une Convention européenne sur la profession d'avocat. Par cette recommandation, l'APCE a demandé au Comité des Ministres de rédiger et d'adopter une Convention européenne sur la profession d'avocat. Elle l'invitait également à mettre en place une plateforme d'alerte pour les défenseurs des droits de l'homme, y compris les avocats, basée sur l'actuelle Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.

A la suite du vote, la recommandation a été soumise au Comité des Ministres qui a consulté 4 comités du Conseil de l'Europe, dont le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) lequel a souligné la valeur ajoutée qu'un tel instrument contraignant apporterait et a proposé d'entreprendre une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité publiée le 19 avril 2021 constate que les problèmes que connaît la profession d'avocat, sur les plans tant individuels qu'institutionnel, sont sérieux et semblent se généraliser.

L'étude conclue à cet égard qu'il est justifié d'adopter un instrument juridiquement contraignant sur la profession d'avocat, qui énonce les règles d'une manière à la fois plus précise et plus complète, l'application de ces règles étant confiée à un organe qui aurait compétence pour donner des orientations sur la mise en œuvre des dispositions de l'instrument et, à titre facultatif, pour rendre des avis quant aux recours collectifs formés par des entités agréées.

A la suite de cette étude, le CDCJ a été mandaté par le Conseil des Ministres pour constituer un comité d'experts chargé d'élaborer un projet d'instrument juridique européen, contraignant ou non, sur la profession d'avocat.

MOBILISATION DE L'OBSERVATOIRE

L'OIAD suit avec une grande attention et depuis l'origine les travaux menés sous l'égide du Conseil de l'Europe concernant l'élaboration d'un instrument juridique international sur la profession d'avocat.

A cet égard, l'OIAD a été auditionné le 8 juillet 2021 par les ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe sur l'opportunité de travailler à l'élaboration d'un instrument juridique. Massimo Audisio représentait l'OIAD à l'audition.

Cette audition a été l'occasion de présenter les travaux de l'OIAD et de structurer une action de plaidoyer en faveur d'un renforcement des standards européens existant en matière de protection des avocats dans le cadre de leur fonction.

A la suite de cette audition, et dans le cadre de la constitution du groupe d'experts en charge de la rédaction dudit instrument, l'OIAD a été désigné membre observateur.

Ainsi, l'OIAD siègera en 2022 et 2023 aux côtés d'autres organisations européennes en charge de la protection des droits des avocats, dont le CCBE, la FBE et ASF notamment.

La première réunion du Comité s'est tenue à Strasbourg du 6 au 8 avril dernier. Cette réunion a été notamment l'occasion pour le groupe d'expert de discuter du champ d'application de l'instrument ainsi que de la notion d'avocat. L'OIAD et les membres observateurs ont rappelé l'importance du caractère juridiquement contraignant de l'instrument envisagé.

En tant que membre observateur, l'OIAD a le droit de formuler des observations et se coordonne avec les autres observateurs internationaux.

Il s'agit d'une reconnaissance internationale du rôle de l'OIAD parmi les organisations de défense de la profession permettant d'assurer sa visibilité institutionnelle au niveau du Conseil de l'Europe.



AUTRES INITIATIVES



Cartes postales confrères Turquie

En Avril 2021, L'Observatoire a lancé une opération de solidarité intitulée « Cartes postales à destination de dix avocats emprisonnés ». Il faut indiquer les noms des confrères qui étaient visés par cette opération.

Afin de leur témoigner le soutien de la communauté internationale des avocats. Ces cartes postales qui étaient rédigées en turc ont été diffusées et imprimées par chaque barreau membre de l'OIAD souhaitant participer à l'initiative et les cartes étaient ensuite envoyées aux dix confrères emprisonnés. Cette initiative a été chaleureusement accueillie par les confrères turcs.

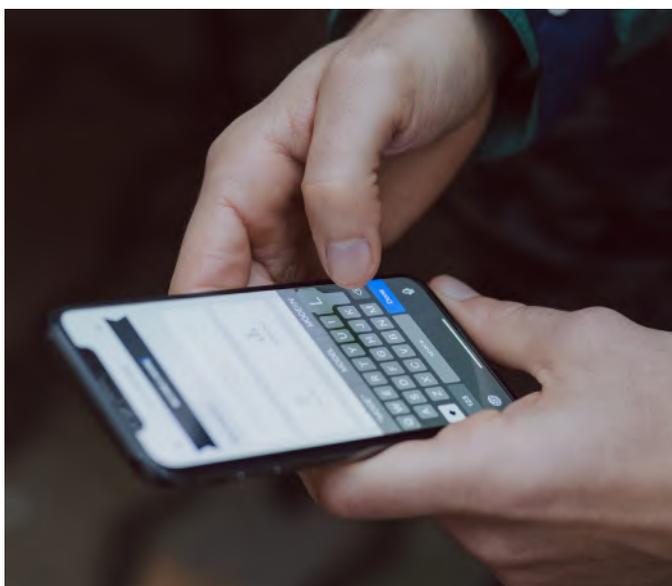
[Lien.](#)



Fiche pays - Colombie : la justice comme outil de persécution

En Juillet 2021, L'Observatoire a publié une fiche pays sur l'utilisation de la Justice comme outil de persécution en Colombie. Nos confrères colombiens nous ont rapporté les persécutions judiciaires dont ils sont victimes depuis les manifestations de mai 2021. Le rapport constate les faiblesses de l'Etat de droit et le manque de protection dont fait l'objet les avocats colombiens dans l'exercice de leur profession.

[En savoir plus.](#)



Dénonciation du projet Pegasus

En juillet 2021, L'Observatoire a publié un communiqué en dénonçant le projet Pegasus. Une fuite massive de données a révélé que le logiciel d'espionnage Pegasus, conçu par la société israélienne NSO Group, a été utilisé par des clients gouvernementaux pour surveiller des journalistes, des militants des droits de l'homme, des politiciens, mais aussi des avocats du monde entier.

[Lien.](#)



Implication de l'Observatoire dans le travail de la Plateforme des droits de l'Homme

L'OIAD est membre fondateur de la Plateforme regroupant les ONG françaises impliquées dans la défense des droits humains au niveau international. La Plateforme Droits de l'Homme « PDH » est un collectif d'ONG françaises agissant à l'international pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Sa création est issue du constat qu'il n'existe pas, en France, de réseau offrant un espace permanent d'échanges et de collaboration aux ONG françaises engagées sur ces enjeux au niveau international. Elle permet aux membres d'accroître leur visibilité, représentation, mise en lien et renforcement mutuel.

Cette année l'Observatoire a participé à plusieurs formations notamment en matière de sécurité des communications avec des personnes dont la situation est à risque. La perspective de cette formation visait à prendre connaissance des outils de communication sécurisés afin d'entrer en contact avec des personnes dont le pays d'origine impose la censure et la traçabilité des communications. Ces outils étant indispensables pour garantir aux personnes à risque que la prise de contact avec des personnes extérieures et membres d'ONG ne lui soit pas préjudiciable.

De manière générale la présence de l'Observatoire sur le site de la Plateforme accroît sa visibilité auprès des autorités françaises. La participation au collectif permet également de faire connaître la défense de la défense comme une branche incontournable des droits humains auprès des ONG et de nos partenaires institutionnels.

[Le site de la Plateforme.](#)



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS